

Rapport de la Commission Brunner : pour une Suisse plus active sur la scène internationale

Autor(en): **Tschanz, Pierre-André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **25 (1998)**

Heft 3

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-912817>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Rapport de la Commission Brunner

Pour une Suisse plus active sur la scène internationale

La Suisse doit s'engager dans un effort collectif en faveur de la paix, elle doit coopérer au niveau international dans la lutte contre certains dangers et menaces et adapter continuellement son dispositif de sécurité à l'évolution des menaces. Telles sont les trois lignes de force du rapport, publié en février dernier, de la commission d'experts présidée par l'ancien secrétaire d'Etat Edouard Brunner.

Cette commission avait pour tâche d'élaborer les orientations générales en matière de politique de sécurité et de politique militaire pour la Suisse du début du siècle prochain. En fait, le gouvernement n'a pas attendu

Pierre-André Tschanz

jusqu'à présent pour adapter sa politique extérieure et de sécurité aux transformations apportées par la chute du Rideau de fer et l'éclatement de l'Union soviétique. Il a tracé sa nouvelle ligne de conduite dans deux rapports: politique de sécurité en 1990 et politique extérieure en 1993. Le rapport de la commission Brunner s'inscrit dans la droite ligne de ces deux documents. Il a pour but de donner une nouvelle impulsion à la concrétisation de cette réforme, en particulier après l'échec du projet de création d'un contingent de casques bleus suisses en 1994.

Tout en précisant, en préambule, qu'il est impossible de prévoir avec certitude comment évoluera la situation internationale dans le prochain quart de siècle, la commission constate que la Suisse se trouve aujourd'hui dans un espace élargi de sécurité et que les défis auxquels elle doit faire face, comme tous les pays, ont trait au crime organisé, au terrorisme, à la dissémination sauvage d'armes nucléaires, biologiques, chimiques et électroniques, ainsi qu'à des flux migratoires. Les menaces et dangers résultant de conflits

armés entre Etats qui nous entourent ou d'agression de leur part sont aujourd'hui hautement improbables. L'heure, constate la commission Brunner, est à la coopération entre Etats et c'est en contribuant à renforcer cette dynamique de coopération que la Suisse peut le mieux protéger ses intérêts vitaux.

Dépasser les vieilles réticences

Dans son intérêt bien compris, la Suisse devrait dépasser ses vieilles réticences face à tout engagement européen et international et garantir sa sécurité, non plus seulement par le maintien d'une défense militaire autonome forte, mais aussi en collaborant avec ses voisins, avec les organisations et alliances qui l'entourent: l'Union européenne, l'OTAN et l'ONU, aussi bien que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le Partenariat pour la paix ou le Conseil de l'Europe. Un accent particulier devrait être porté sur la collaboration en matière de reconnaissance par satellite et de surveillance de l'espace aérien (une idée lancée dans les années 80 déjà, dans le cadre de la CSCE, par le secrétaire d'Etat Edouard Brunner), ainsi que dans le domaine du renseignement. La commission recommande un rapprochement avec l'espace de sécurité européen, une réorientation

et réadaptation de l'armée et de son armement en fonction de nouvelles priorités, tout en veillant à garder un savoir-faire militaire et industriel pouvant à tout moment être réactivé et réadapté à l'évolution des menaces et des technologies. S'agissant des menaces non militaires, la commission recommande en priorité d'atténuer les causes des migrations par des efforts internationaux dans les domaines de la coopération au développement et de l'aide humanitaire, de l'assistance en cas de catastrophe, de la protection des droits de l'homme et des mesures de stabilisation, la participation de la Suisse aux efforts en vue de prévenir les éventuelles pressions économiques, y compris la corruption.

Solidarité sur le terrain

La Suisse doit manifester sa solidarité sur le terrain et non pas uniquement de façon financière ou verbale. Pour ce faire, elle devrait créer un corps de professionnels et de miliciens spécialement entraînés et équipés, capables d'intervenir dans des missions de secours, de paix et d'appui aux civils. Les actuels corps de bérets jaunes et bleus, ainsi que ce nouveau «Swiss Solidarity Corps» devraient être armés pour leur propre défense et dotés de moyens de transport permettant un déplacement autonome.

Souple et pragmatique

La commission veut éviter un débat de fond sur le maintien ou non de la neutralité armée. Elle recommande de poursuivre dans la voie actuelle d'une application souple et pragmatique de la neutralité, considérée comme un moyen de préserver nos intérêts et non comme une fin en soi. La neutralité ne doit, en aucun cas, devenir un obstacle à des engagements nécessaires pour notre sécurité et notre dignité d'Etat responsable, souligne la commission Brunner dans son rapport.

S'agissant enfin de l'armée, la commission juge qu'elle doit être mieux adaptée aux modes de fonctionnement actuels de la société et complétée, pour certaines tâches, par des unités professionnelles ou partiellement professionnelles (groupes de spécialistes pour des tâches impliquant des technologies sophistiquées, corps d'intervention pour les missions à risques et «Swiss Solidarity Corps»). Dans le domaine du renseignement enfin, c'est un «Conseil de sécurité» rattaché directement au président de la Confédération qui est proposé. ■

La Commission Brunner



Photo VBS

Présidée par l'ancienne éminence grise de la politique étrangère suisse et de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), la Commission d'étude pour les questions stratégiques a été instituée en août 1996 par le chef du Département militaire fédéral Adolf Ogi. Elle réunissait 41 personnes provenant des horizons les plus différents (politique, économie, militaire, médias). Son rapport a été approuvé par tous les membres présents, à l'exception du conseiller national Christoph Blocher, président de l'UDC zurichoise.